

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

06/05/2019

Dossier complet le :

06/05/2019

N° d'enregistrement :

F09319 P0158

1. Intitulé du projet

Logements - ZAC de la Duranne - Allée Etienne Lambert - 13 100 Aix-en-Provence

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SARL KAUFMAN ET BROAD MEDITERRANEE

Nom, prénom et qualité de la personne

GRANGER Xavier - Directeur

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

4 8 5 2 2 7 6 5 6 0 0 0 1 7

Forme juridique SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39) a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher comprise entre 10 000 et 40 000 m ²	La surface de plancher est de 23 870 m ² et il y a aura 470 places de stationnement au sein de l'opération.
41) a) Aire de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur la création de 16 bâtiments collectifs en R+2 et R+3 pour 360 logements comportant un à deux niveaux de sous-sol de parking pour 470 places de stationnement au sein de l'opération - Allée Etienne Lambert à Aix-en-Provence. Il comporte également la création 8 maisons individuels en R+1.

L'opération compte 25% de logements sociaux.

Le terrain du projet est accessible actuellement par l'avenue François Arago depuis les deux rond-points existants de part et d'autre de la Grande Duranne puis en prenant la rue Léon foucault puis l'allée Etienne Lambert.

Les parcelles concernées sont cadastrées KC sur une surface totale de 3, 1 ha, sur la commune d'Aix-en-Provence.

Le projet s'insère en zonage UI et dans une OAP du PLU d'Aix-en-Provence ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Le projet s'insère également dans une ZAC ayant fait l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement.

Les enjeux du site ont été analysés et des études spécifiques ont été effectuées pour établir un projet respectueux de l'environnement (DLE, Diagnostic faune/flore 4 saisons, Étude d'incidence sur le réseau Natura 2000, Étude paysagère,...)

4.2 Objectifs du projet

Afin de proposer une offre en logements complémentaire aux citoyens de la commune et de ses environs, le projet s'inscrit sur des parcelles partiellement urbanisées et faisant l'objet d'une OAP au sein du PLU. Les nouvelles constructions respecteront les limites de recul par rapport aux limites séparatives voisines et l'emprise publique.

Le projet s'insère dans son environnement et vient parfaire l'aménagement global de ce secteur. Ce projet privilégie des liaisons douces au sein de l'opération et vers les commerces et services du secteur (cheminements doux, ER dédiés aux espaces publics,...) ; les parking et véhicules à moteur ont leurs places en souterrain.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet sera encadré par un coordinateur environnement pour la bonne gestion du chantier. Des comptes-rendus des visites de chantier seront disponibles.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet se compose de la construction de :

- 16 bâtiments collectifs en R+2 et R+3 pour 360 logements ;
- 8 maisons individuels en R+1 ;
- 470 places de stationnement ;
- 3 maisons existantes conservées.

L'opération compte 25 % de logements sociaux.

Il s'insère dans un espace public de 3,1 ha environ et s'est élaboré en concertation avec le promoteur Altarea Cogedim afin d'être le plus fonctionnel possible avec les futurs aménagements de la zone. Une réflexion de cohérence sur l'aménagement du secteur de la Grande Duranne a été menée tout au long de la démarche.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Lotissements et autres divisions foncières soumis à Demande de Permis de Construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de plancher globale = 23 870 m ² Aire de stationnement = 470 places	

4.6 Localisation du projet

**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Logements
ZAC de la Duranne
Allée Etienne Lambert
13 100 Aix-en-Provence
43.489744 , 5.359321

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 3° 4 8' 9 7" 44 Lat. 0 5° 3 5' 6 8" 21

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans l'emprise de la ZNIEFF Type II "Plateau d'Arbois - Chaîne de Vitrolles - Plaine des Milles" Le secteur d'étude a alors fait l'objet d'un inventaire faune/flore sur un cycle complet par le BE Ecotonia ; les résultats ont été pris en compte dans l'élaboration du projet
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aix-en-Provence est ouverte par un PPB (2015-2020). Le projet se situe en majorité en zone verte claire du PPB, soit 45 à 50 db entre 22h et 6h. Une petite partie est en zone jaune claire, soit 50 à 55 db entre 22h et 6h. Le projet a été réfléchi pour intégrer au maximum ces informations tout en suivant les règles données par l'OAP du PLU (voiries internes, découpage pour insertion du bâti, ...).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones humides au sens de l'arrêté ministériel du 24/06/2008 et de la note technique du 26 juin 2017 que sont la Petite Jouine et le Grand Vallat sont en dehors des emprises du projet (distance : 200 m de chacune). Le projet est également en dehors des réservoirs de biodiversité identifiés au sein du SRCE et de la TVB locale.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aléa faible au risque retrait-gonflement des argiles Zone de sismicité moyenne (4) PPRI Arc et ses affluents et aléa inondation (SABA 2011) Le projet se situe pour une petite partie dans le lit majeur de la Petite Jouine (le projet se situe à 200 m du lit mineur. Zone 3 du zonage des Eaux pluviales (SAFEGE 2014) : compensation de l'imperméabilisation à hauteur de 1200m ³ /ha et débit de fuite 10l/s/Ha PPRI Arc et ses affluents prescrit en 1993 mais non approuvé.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude n'est concernée par aucun périmètre de protection de captage d'eau potable (mail ARS du 18/02/2019).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le premier site Natura 2000 est situé à environ 3,2 km à l'Ouest du projet (Diagnostic écologique ECOTONIA 2018/2019).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il existe un réseau pluvial au Nord-Est du projet. Il s'agit d'un réseau enterré dont le fil d'eau est situé à l'altitude 108.50 mNGF. Ce réseau se rejette ensuite dans un fossé dont l'exutoire final est la Petite Jouine.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A ce stade du projet, il ne peut être garanti une absence d'excédent de matériaux ; néanmoins la démarche de chantier sera de réutiliser au maximum les matériaux sur le site.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les parcelles étant déjà bâties, le projet n'entraînera pas d'incidence significative sur les habitats existants. Le projet prévoit de préserver les masses boisées du PLU et la période d'abattage des arbres préconisée sera respectée (Diagnostic écologique 4 saisons ECOTONIA 2018/2019). Des plantations d'essences locales sont également prévues ; elles apporteront de la biodiversité au site et permettront que le projet soit intégré au mieux. Le chantier sera encadré par un coordinateur environnement/biodiversité et le porteur de projet s'est engagé dans l'application de diverses mesures ERC.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le premier site Natura 2000 est situé à environ 3,2 km du projet ; aucune incidence significative n'est à prévoir sur les habitats et individus de la ZPS Plateau de l'Arbois et donc sur le réseau Natura 2000 (Formulaire d'incidence simplifié Natura 2000 + Diagnostic écologique 4 saisons, Analyse des incidences et mesures ERC - ECOTONIA 2018/2019) .

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone à sensibilité particulière n'est identifiée à proximité du site d'étude.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles sont déjà anthropisées et en partie urbanisées. Elles font parties du zonage UI du PLU et font l'objet d'une OAP. Elle s'insère dans un environnement urbanisé plutôt dense et dans une ZAC ayant pour vocation ce développement.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque lié au Transport de Marchandises Dangereuses est identifié à l'échelle de la commune.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Séisme (zone de sismicité 4) Inondations (cf. PPRI) Retrait-Gonflement des argiles aléa faible
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'étude d'impact de la ZAC de la Duranne a traité ce sujet. Le projet s'insère dans cette ZAC ; aucune incidence significative n'est à prévoir.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'offre en logements engendre des déplacements domicile-travail. L'EIE de la ZAC (tertiaire et logements) a traité l'ensemble des sujets environnementaux. Le projet s'insère dans celle-ci ; aucune incidence supplémentaire n'est à prévoir. Le trafic routier est chargé sur la RD9 et ses alentours mais la ZAC a été conçu pour accueillir de nombreux projets ; la création de la route de Calas a permis de fluidifier le trafic et des dispositifs de transports en commun et modes actifs ont été mis en place et s'accroît afin d'inciter les usagers.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est susceptible d'être source de bruit notamment en phase chantier, de manière temporaire. Les travaux seront réalisés de jour et les riverains seront informés des dates de chantier. D'après l'EIE de la ZAC la Duranne et le plan de prévention, pas de nuisances sonores significatives et aucune recommandation n'est à prévoir sur le bâti suite à l'étude acoustique (VENATHEC) sur le secteur Grande Duranne.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet est susceptible d'engendrer des vibrations uniquement en phase chantier, de manière temporaire. Les travaux seront réalisés de jour et les riverains seront informés des dates de chantier.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet sera éclairé et respectera la mesure de réduction suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'angle de projection de la lumière ne dépassera pas 70° à partir du sol ; - les sources lumineuses seont munies de capots réflecteurs ; - un verre luminaire plat sera souhaité plutôt qu'un verre bombé ; - la hauteur du mat sera minimisée. <p>Une réflexion a été menée concernant l'emplacement des éclairages et leur intensité.</p> <p>Aucun effet cumulé significatif ne sera donc à prévoir.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera des rejets atmosphériques liés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à la circulation routière (CO, NO2, benzène, COV...) - au chauffage des futurs bâtiments : CO2, NOx, CO...) <p>Néanmoins les constructions répondront à la norme RT 2012 limitant les rejets carbonés. De plus, l'EIE de la ZAC a traité l'ensemble des sujets environnementaux ; aucune recommandation n'est prévu au règlement de la ZAC.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées seront raccordées par une canalisation souterraine aux réseaux d'assainissement.</p> <p>Les eaux pluviales : Le volume de rétention utile obtenu atteint 1 883 m3 utiles au global avec un débit de fuite moyen de 21 l/s. Les structures de rétention sont au nombre de 5, réparties entre les différents secteurs (DLE INGEROP 2019) et seront raccordés au réseau d'eaux pluviales existant.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera la production de déchets en phase de chantier (cahier des charges visant au tri des déchets de chantier et vérification par un coordinateur environnement/biodiversité) puis par les usagers en fonctionnement (local poubelle réfléchi et dimensionné en amont - PC 3_5 Planche local poubelles).</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'insère dans un environnement déjà urbanisé en préservant les masses boisées et arbres sains en respectant les prescriptions du PLU et de la l'OAP.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'insère dans un environnement déjà urbanisé et fonctionnel (voiries et réseaux existants, habitations, transports en commun à proximité, ...).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Il s'agit des projets qui ont fait l'objet d'un document d'incidences au titre d'article R.214-6 du Code de l'Environnement et d'une enquête publique ou ont fait l'objet d'une étude d'impact et d'un avis de l'autorité environnementale publié.

NB = Ne sont plus considérés comme "projets" ceux qui sont abandonnés par leur maître d'ouvrage, ceux pour lesquels l'autorisation est devenue caduque ainsi que ceux qui sont réalisés.

Le périmètre d'investigation de recherche des « autres projets connus » s'est étendu sur les communes limitrophes.

Sur l'ensemble de ces communes, aucun projet de nature à avoir des effets cumulés avec le présent projet n'est recensé.

A noter que le projet a été réfléchi dans le cadre de l'OAP du PLU, de la ZAC présente dans laquelle il s'insère, de l'existant et du futur avec une cohérence et connexion avec le projet de Altarea Cogedim et l'aménagement des espaces publics. (dont ER au PLU pour l'espace public)

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Concernant le milieu naturel, une trame végétale sera préservée et l'utilisation d'essences végétales locales, variées et adaptées sera mise en œuvre. Les espaces verts seront gérés de manière écologique (fauche tardive, gestion différenciée, pas de produit phytosanitaire, arrosage raisonné, ...). Le planning des travaux est adapté pour respecter la reproduction de la faune du site et des alentours et un coordinateur biodiversité/environnement suivra le chantier. Le plan d'aménagement a été conçu en prenant compte autant que possible des enjeux écologiques et d'insertion dans l'environnement (paysage, modes actifs, ...). Seulement l'OAP et le respect de ses indications, n'ont pas permis d'orienter au maximum le bâti pour l'utilisation des énergies renouvelables. Le projet respectera la RT 2012 et veille au bien-être des usagers en la matière (insertion du bâti dans le végétal permettant de conserver ombrage et fraîcheur, ...).

Les parking sont en sous-terrain, permettant de répondre à la demande tout en mettant l'accent sur le cheminement piéton et les modes actifs sur le site. Des arrêts de transport en commun sont situés à proximité immédiate et ce secteur vient se densifier dans la logique de la ZAC pour proposer du logement et tenter de réduire les trajets domicile-travail.

Concernant la gestion des eaux pluviales, un système de rétention / infiltration y compris végétalisées, permettra la gestion douce des eaux de toitures. Le DLE précise ces mesures.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Afin de prendre en compte les éventuels enjeux environnementaux des parcelles concernées par le projet et des alentours, des études préalables ont été menées et prises en compte afin d'apporter une plus-value environnementale au projet et de s'assurer d'élaborer un aménagement respectueux de l'environnement. Le projet s'insère dans une ZAC ayant fait l'objet d'une étude d'impact et dans l'OAP d'un PLU ayant été soumis à évaluation environnementale. L'ensemble des thématiques environnementales ont été abordées en réunions de travail et en concertation avec les acteurs locaux (SPL, mairie, gestionnaires de réseaux,...), ainsi aucune étude d'impact sur l'environnement n'est nécessaire pour ce projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexes :

Etude d'incidence Natura 2000 - 2019 - BE ECOTONIA
Diagnostic écologique 4 saisons - 2019 - BE ECOTONIA
Etude paysagère
Réponses des gestionnaires de réseaux
Etude de trafic - RD9 - 2017 - TRANSMOBILITES
Dossier Loi sur l'eau - 2019 - INGEROP

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Aix-en-Provence

le, 02/05/2019

Signature



